

Agriculture, Aquaculture et Pêches

Rapport annuel
2018–2019



Agriculture, Aquaculture et Pêches
Rapport annuel 2018-2019

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000,
Fredericton (N. B.)
E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2393-3 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-2395-7 (version PDF française)
ISBN 978-1-4605-2394-0 (version PDF anglaise)

ISSN 1929-8242 (version imprimée bilingue)
ISSN 2369-3908 (PDF : version française)
ISSN 2369-3908 (PDF : version anglaise)

12540 | 2019.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

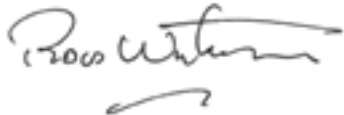
Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenant-gouverneure
L'honorable Brenda Louise Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du gouvernement du Nouveau Brunswick pour l'exercice du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Le tout respectueusement soumis,



L'honorable Ross Wetmore
Ministre

De la sous-ministre au ministre
L'honorable Ross Wetmore
Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Monsieur,

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches décrivant les activités pour l'exercice du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Le tout respectueusement soumis.



Cathy LaRoche
Sous ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message de la sous-ministre	2
Grandes priorités du gouvernement	3
Faits saillants	4
Mesures du rendement.	5
Survol des activités du Ministère	12
Survol des divisions et faits saillants.	13
Information financière	18
Résumé des activités de dotation en personnel	19
Résumé des projets de loi et des activités législatives	20
Résumé des activités liées aux langues officielles	21
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	22
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	22

Message du ministre

Depuis que je suis devenu ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches en 2018, j'ai été frappé par le dévouement et le professionnalisme du personnel du Ministère et par le travail qu'il effectue, chaque jour, au service de la population du Nouveau-Brunswick.

Je me suis donné comme priorité d'aller à la rencontre des agriculteurs, des pêcheurs, des aquaculteurs et des transformateurs de la province, qui contribuent grandement à nos moyens de subsistance en mettant des produits nutritifs et de qualité sur nos tables, et de dialoguer avec eux. Ces contributions renforcent la position de chef de file du Nouveau-Brunswick en matière de production alimentaire, facilitant ainsi nos efforts visant à conquérir de nouveaux marchés pour nos produits et à développer les marchés existants.

J'ai découvert la collaboration permanente et le respect mutuel existant entre l'industrie et le personnel du Ministère, ce qui renforce ma fierté à occuper ces fonctions.

Je m'en voudrais de ne pas souligner les contributions et l'engagement de nos nations autochtones dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches et le vif désir de ce ministère de contribuer à la création de possibilités toujours plus nombreuses, dans ce domaine, pour les communautés autochtones du Nouveau-Brunswick.

Notre ministère fournit à l'industrie et aux acteurs concernés de nombreux services, notamment des services complémentaires, de recherche, de développement commercial, de marketing et de promotion; des programmes financiers; des services de soins et de diagnostic vétérinaires; de l'expertise technique et financière. Il propose également d'offrir un soutien pour attirer de nouveaux venus dans les secteurs néo-brunswickois de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

Il est extrêmement important de rendre hommage et d'adresser nos félicitations aux femmes, aux hommes et aux jeunes de ces secteurs qui travaillent dur et se mobilisent chaque jour pour améliorer la vie de la population du Nouveau-Brunswick.

Leurs apports n'ont cessé d'évoluer et de s'adapter à chaque nouveau défi et à chaque nouvelle possibilité, faisant de ces trois secteurs des industries de tout premier plan au Nouveau-Brunswick et leur attirant une reconnaissance mondiale.

Ces succès ont été acquis grâce au travail conjoint de l'industrie et du gouvernement.

Ces secteurs contribuent de façon notable à l'économie provinciale et sont au cœur de la vie de nos communautés rurales et côtières. Au-delà des strictes limites de ces industries, un certain nombre de fournisseurs de services essentiels, qui soutiennent nos agriculteurs, nos pêcheurs et nos transformateurs, et auprès desquels ces derniers s'approvisionnent, jouent également un rôle capital.

Les pages qui suivent mettent en lumière les nombreuses réalisations du Ministère au cours de l'exercice 2018-2019.

Bien que j'occupe ces fonctions de ministre depuis moins d'un an, je suis fier de rappeler l'engagement de notre gouvernement à favoriser et à soutenir une croissance durable des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches, afin d'assurer l'avenir des futures générations de Néo-Brunswickoises et de Néo-Brunswickois.



L'honorable Ross Wetmore
Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Message de la sous-ministre

En 2018-2019, le Ministère a obtenu des résultats tangibles en appuyant les entreprises et les organismes qui stimuleront les investissements dans nos industries de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches et qui aideront à dynamiser le secteur privé. Ces résultats se reflètent dans la croissance des exportations de produits et d'espèces clés et dans la valeur globale de nos secteurs.

Dans le secteur de l'agriculture, les recettes monétaires agricoles du Nouveau-Brunswick ont augmenté de 81 millions de dollars pour s'établir à 695 millions de dollars. En ce qui concerne les pêches et l'agriculture, le Nouveau-Brunswick est le deuxième plus grand exportateur de produits de la mer au Canada avec des ventes à l'exportation de 1,7 milliard de dollars. Des efforts stratégiques ont été déployés dans la diversification et le développement des marchés, en particulier pour les nouveaux marchés en Asie.

Le Ministère a continué de faire preuve de diligence pour assurer le progrès de ses priorités stratégiques et pour mesurer son rendement avec précision.

Les bleuets sauvages et les huîtres sont des domaines prioritaires pour la province, car ils peuvent favoriser la croissance du secteur privé ainsi que des investissements dans le secteur au Nouveau-Brunswick. Grâce à l'accent mis sur ces priorités et au travail réalisé dans le cadre de la *Stratégie de développement de la conchyliculture 2017-2021*, le secteur ostréicole a connu une croissance d'environ 14 %. De plus, les exportations des bleuets sauvages congelés ont augmenté de 86 % pour s'établir à plus de 30 000 tonnes. La valeur globale de nos exportations de produits agroalimentaires et de produits de la mer s'établit à une somme impressionnante de 2,1 milliards de dollars.

Au cours de la dernière année, deux ententes fédérales-provinciales à coûts partagés ont été mises en œuvre et exécutées dans nos secteurs. Le *Partenariat canadien pour l'agriculture* est un nouveau programme quinquennal qui aidera à favoriser la croissance durable, l'innovation et la compétitivité du secteur agricole du Nouveau-Brunswick. Le *Fonds des pêches de l'Atlantique* a appuyé des projets dans nos secteurs du poisson et des fruits de mer qui misent sur l'innovation, les améliorations à l'infrastructure (y compris l'automatisation), l'accroissement de l'efficacité et les partenariats scientifiques.

Je suis animée de la volonté de travailler avec un personnel hautement engagé qui possède une solide expertise dans nos industries de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches. Je tiens à remercier sincèrement tous les employés du Ministère de la province de l'important travail qu'ils effectuent pour appuyer ces trois secteurs. Nous devrions tous être fiers des réalisations du Ministère en 2018-2019.



Cathy LaRochelle
Sous ministre

Grandes priorités du gouvernement

Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure à la fonction publique un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la reddition de compte et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

Nos grandes priorités :

Gouvernement abordable et prêt à agir

Remettre de l'ordre dans nos finances permettra au gouvernement d'être prêt à agir et d'offrir des services publics durables de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Soins de santé publics fiables

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent un système de soins de santé viable et de haute qualité qui leur permet d'obtenir les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

Éducation de première classe

Les jeunes du Nouveau-Brunswick ont besoin d'avoir accès à une éducation de première classe afin de vivre pleinement leur vie et d'être concurrentiels sur les marchés du travail de demain.

Secteur privé dynamisé

Tous les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un secteur privé en plein essor. Augmenter les investissements du secteur privé, accroître notre main-d'œuvre et accueillir des entreprises prospères de toutes tailles est avantageux pour notre province.

Communautés dynamiques et viables

Les communautés dynamiques sont des endroits où les gens souhaitent vivre. Avoir plus de communautés dynamiques et viables permet de rendre la province plus résiliente.

Organisation hautement performante

Lorsque les fonctionnaires engagés et habilités utilisent leurs talents et leurs compétences pour faire de notre province un endroit meilleur, tous les gens du Nouveau-Brunswick en bénéficient.

Faits saillants

Durant l'exercice financier 2018-2019, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a mis l'accent sur les priorités stratégiques ci-dessus :

- En mettant en œuvre la première année du nouveau *Partenariat canadien pour l'agriculture*, un programme d'investissement fédéral et provincial quinquennal, visant à stimuler la croissance durable, l'innovation et la compétitivité dans le secteur agricole du Nouveau-Brunswick. Les investissements effectués dans ce cadre ont atteint un total de 6,79 millions de dollars.
- En atteignant les objectifs définis dans le cadre de la *Stratégie du Nouveau-Brunswick en matière de production du bleuets sauvage 2013-2018*. On a notamment investi, parmi les principales réalisations en la matière, dans les infrastructures routières des régions productrices de bleuets et dans la mise en valeur de 1 930 acres de terres de la Couronne.
- En lançant l'élaboration d'une stratégie quinquennale visant à déterminer les possibilités de culture du chanvre industriel pour le Nouveau-Brunswick.
- En menant et en coordonnant la distribution de 516 960 appâts contenant un vaccin antirabique oral, distribués par voie aérienne et à la main dans le sud-ouest et l'ouest du Nouveau-Brunswick. Aucun nouveau cas de rage n'a été signalé au cours de l'exercice 2018-2019.
- En participant à des comités consultatifs visant des espèces données afin d'améliorer la gestion des pêches et de favoriser la stabilité et la viabilité des entreprises de pêche du Nouveau-Brunswick (entre autres, homard, crabe des neiges, crevette nordique, hareng, pétoncle, poisson de fond, crabe commun, concombre de mer).
- En approuvant 28 projets dans le cadre du *Fonds des pêches de l'Atlantique*, pour soutenir les secteurs du poisson et des fruits de mer du Nouveau-Brunswick. Ces projets ont été évalués à 12,6 millions de dollars au total, 8,9 millions ayant été obtenus du gouvernement fédéral et de l'industrie.
- En augmentant la production d'huîtres de 11 % en 2018, grâce aux initiatives prises dans le cadre de la *Stratégie de développement de la conchyliculture au Nouveau-Brunswick 2017-2021*.
- En favorisant la participation de l'industrie aux initiatives commerciales des secteurs de l'aquaculture et des produits de la mer sur les marchés américain, européen et asiatique, ce qui a abouti à des ventes à l'exportation de produits de la mer ayant atteint 1,7 milliard de dollars, deuxième résultat en importance au Canada.
- À la suite d'efforts de développement des marchés concertés en Chine, le volume estimatif de bleuets sauvages congelés du Nouveau-Brunswick exportés vers ce pays a considérablement augmenté, à 82 %, entre 2017 et 2018.

Mesures du rendement

Gouvernement abordable et prêt à agir	Mesures
Équilibrer le budget	Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées
	Rapport entre les recettes réelles et les recettes budgétées
Secteur privé dynamisé	Mesures
Faciliter la croissance dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture (mollusques et poissons) et des pêches	Hausse des exportations des bleuets sauvages
	Croissance de la production d'huîtres
	Croissance du nombre d'établissements publics approvisionnés en aliments locaux (phase 1 : écoles)
	Sensibiliser davantage le public à l'initiative Achetez NB

Gouvernement abordable et prêt à agir

Objectif de la mesure

Équilibrer le budget

Mesure

Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées

Description de la mesure

Ce ratio permet de déterminer si les dépenses engagées par le Ministère ont été supérieures ou inférieures aux dépenses qui étaient prévues dans le budget. Le ratio dépassera 100 % lorsque les dépenses dépassent le budget, et sera inférieur à 100 % lorsque les dépenses seront inférieures au budget.

Rendement global

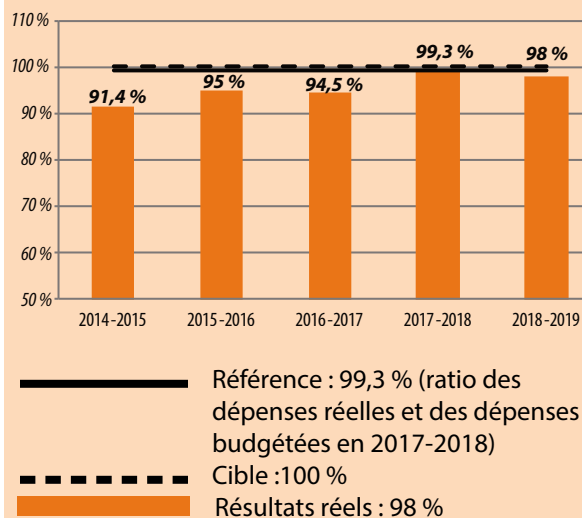
Les dépenses ordinaires du Ministère ont été inférieures au budget de 730 500 \$.

Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère de gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget. Le Ministère doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et être prêt à prendre des mesures correctives si un dépassement budgétaire est prévu au cours de l'année.

Quelles sont les initiatives ou quels sont les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Les dépenses ont été inférieures au budget, principalement en raison d'une demande moins importante que prévu pour la première année du nouveau programme Partenariat canadien pour l'agriculture et des économies réalisées par la Direction du marketing et du commerce.



Gouvernement abordable et prêt à agir

Objectif de la mesure

Équilibrer le budget

Mesure

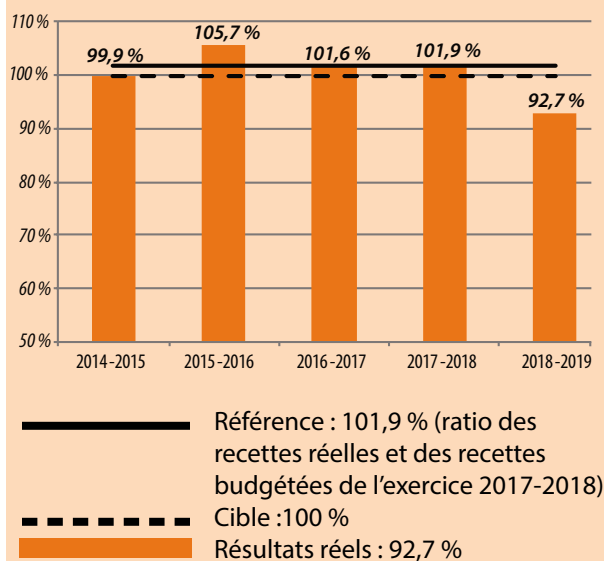
Ratio des recettes réelles par rapport aux recettes budgétées

Description de la mesure

Ce ratio permet de déterminer si les recettes du Ministère ont été supérieures ou inférieures aux recettes qui étaient prévues dans le budget. Si les recettes ont été supérieures à ce qui avait été prévu dans le budget, ce ratio excédera la barre des 100 %; si les recettes ont été inférieures à ce qui avait été prévu dans le budget, ce ratio se situera sous la barre des 100 %.

Rendement global

Les recettes ordinaires du Ministère ont été inférieures au budget de 752 700 \$.



Raison d'être de cette mesure

Cette mesure indique si le Ministère a obtenu les recettes prévues au budget au début de l'exercice financier.

Quelles sont les initiatives ou quels sont les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Le Ministère a atteint 92,7 % des recettes ordinaires budgétées, principalement du fait de la baisse des recettes en provenance du gouvernement fédéral en raison d'une demande moins forte que prévu pour le nouveau programme *Partenariat agricole canadien*.

Secteur privé dynamisé

Objectif de la mesure

Faciliter la croissance dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture (mollusques et poissons) et des pêches

Mesure

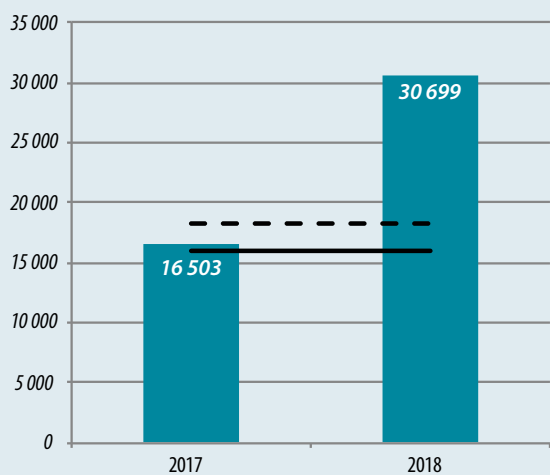
Hausse des exportations de bleuets sauvages (en poids)

Description de la mesure

Cette mesure rend compte de la quantité totale de bleuets sauvages (tonnes) exportés vers les marchés internationaux (États-Unis, Europe, Asie, etc.), par année civile, en vue de déterminer le taux d'amélioration annuel des exportations de bleuets sauvages du Nouveau-Brunswick.

Rendement global

Le volume estimé de bleuets sauvages congelés du Nouveau-Brunswick exportés a augmenté de 86 % en 2018 par rapport à 2017, pour atteindre 30 699 tonnes. Les destinations présentant des augmentations notables comprennent les États-Unis (104 % d'augmentation, à 6 697 tonnes), l'Allemagne (58 % d'augmentation, à 7 365 tonnes), la Pologne (124 % d'augmentation, à 3 424 tonnes), les Pays-Bas (130 % d'augmentation, à 2 219 tonnes) et la Chine (82 % d'augmentation, à 2 586 tonnes).



— Référence : 15 656 tonnes (résultat de 2016)

- - - - - Cible : 17 329 tonnes (croissance annuelle de 5 % par rapport au résultat de 2017)

■ Résultat réel : 30 699 tonnes (croissance annuelle de 86 % par rapport au résultat de 2017)

Raison d'être de cette mesure

Le secteur des bleuets sauvages est considéré comme un secteur prioritaire de croissance économique pour la province, compte tenu de son potentiel de création de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois au Nouveau-Brunswick. La diversification et la croissance des volumes d'exportation de bleuets sauvages constituent un moyen d'accroître la demande et les revenus de l'ensemble du secteur des bleuets sauvages.

Quelles sont les initiatives ou quels sont les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Afin de soutenir les occasions de croissance dans le secteur des bleuets sauvages, le Ministère s'est employé à se diversifier sur les marchés internationaux. En 2018-2019, les efforts du Ministère étaient axés sur le développement de nouveaux marchés pour les bleuets sauvages congelés en Europe et en Asie. Des employés du Ministère ont organisé des missions et des promotions ciblées et soutenues, au sein des marchés, contribuant ainsi à une plus forte croissance du volume des exportations de bleuets sauvages du Nouveau-Brunswick sur les deux marchés ciblés (Europe et Asie).

Secteur privé dynamisé

Objectif de la mesure

Faciliter la croissance dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture (mollusques et poissons) et des pêches

Mesure

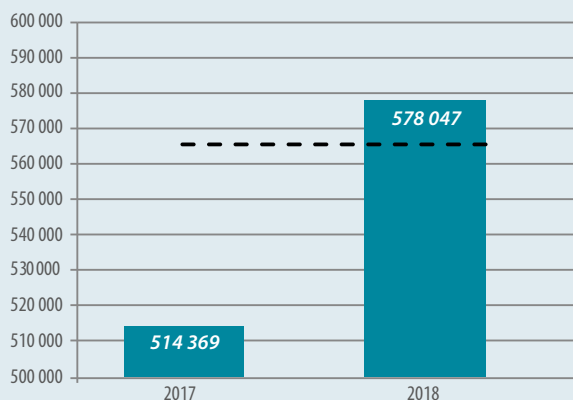
Croissance de la production d'huîtres (nombre de sacs)

Description de la mesure

Cette mesure utilise le nombre total de sacs de production d'huîtres dans l'eau, par année civile, pour rendre compte du taux de croissance annuel de la production d'huîtres du Nouveau-Brunswick.

Rendement global

Le nombre de sacs de production d'huîtres dans l'eau a augmenté de 12,4 % par rapport à 2017.



Référence : 514 369 sacs (résultat de 2017)

--- Cible : Croissance de 10 % (565 805 sacs)

■ Résultat réel : Croissance de 12,38 % (578 047 sacs)

Raison d'être de cette mesure

Bien que le secteur de la conchyliculture ait connu une croissance sans précédent au Nouveau-Brunswick au cours de la dernière décennie, il reste des possibilités d'expansion supplémentaire, permettant de créer des emplois et d'améliorer la croissance économique. Le nombre de sacs sur un site est directement lié au stock de ce site.

Quelles sont les initiatives ou quels sont les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Ce résultat a été atteint dans le cadre de la *Stratégie de développement de la conchyliculture au Nouveau-Brunswick 2017-2021* du Ministère. Cette stratégie vise à favoriser une croissance ordonnée de l'industrie conchylicole du Nouveau-Brunswick, tout en reconnaissant l'importance de la protection de l'environnement et la coexistence avec d'autres groupes d'intérêt et d'autres utilisateurs des ressources marines. Cinq grands objectifs ont été fixés pour orienter les efforts visant à accroître, de manière notable, la production conchylicole d'ici 2021. On a recensé des mesures stratégiques, correspondant aux priorités, dont la mise en œuvre sera coordonnée par le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick, par l'intermédiaire d'un comité multipartite (le Comité directeur de la Stratégie de développement de la conchyliculture – CSDSC) qui comprendra des représentants de l'industrie et des Premières Nations.

Secteur privé dynamisé

Objectif de la mesure

Faciliter la croissance dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture (mollusques et poissons) et des pêches

Mesure

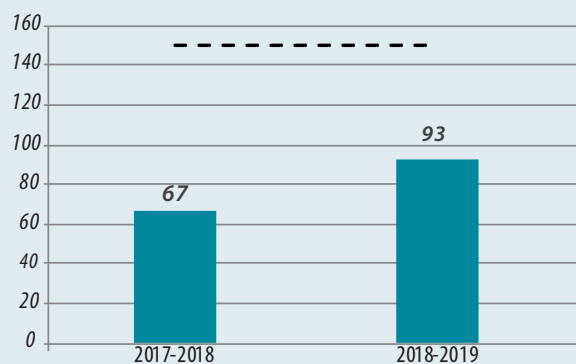
Croissance du nombre d'établissements publics approvisionnés en aliments locaux (phase 1 : écoles)

Description de la mesure

Cette mesure utilise la croissance du nombre d'écoles approvisionnées en aliments pour suivre les effets du travail du Ministère.

Rendement global

Bien que le Ministère n'ait pas atteint son objectif, des progrès importants ont été réalisés dans l'approvisionnement des écoles publiques en aliments locaux



--- Référence : Nouvelle mesure

--- Cible : 150 écoles

■ Résultat réel : 93 écoles

Raison d'être de cette mesure

Cette mesure démontre les progrès accomplis pour communiquer avec les écoles de la province et les aider à intégrer des aliments locaux dans leurs activités de restauration. Selon un rapport commandé par le Ministère, si toutes les écoles du Nouveau-Brunswick achetaient 30 % de leurs aliments localement, cela se traduirait par plus de 29 millions de dollars de chiffre d'affaires. Le travail effectué constitue un point de départ pour l'atteinte de cet objectif.

Quelles sont les initiatives ou quels sont les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

En 2018-2019, le Ministère a poursuivi sa collaboration avec différents partenaires en vue de favoriser la mise en place des liens requis entre les producteurs alimentaires et les fournisseurs des cafétérias scolaires et en vue de fournir des commentaires sur les orientations et les autres services de soutien.

Secteur privé dynamisé

Objectif de la mesure

Faciliter la croissance dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture (mollusques et poissons) et des pêches

Mesure

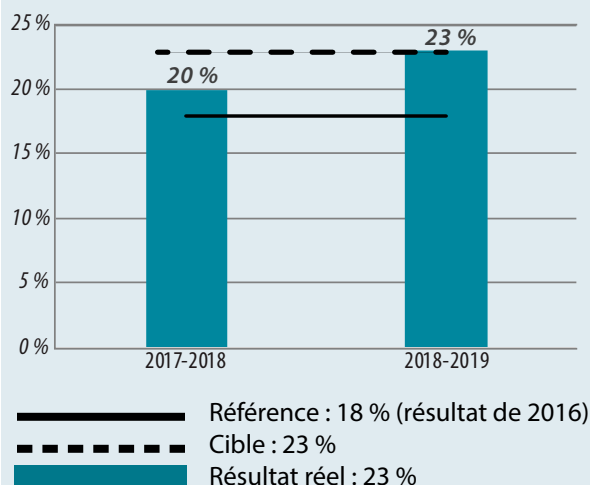
Sensibiliser davantage le public à l'initiative Achetez NB.

Description de la mesure

Cette mesure permet d'assurer le suivi des réponses à un sondage annuel qui pose la question suivante : « Avant aujourd'hui, connaissiez-vous l'initiative Achetez Nouveau-Brunswick du gouvernement du Nouveau-Brunswick? ».

Rendement global

Dans l'ensemble, la tendance est positive, passant de 20 % en 2017 à 23 %.



Raison d'être de cette mesure

Cette mesure démontre la sensibilisation du grand public à l'initiative Achetez NB et à ses composantes. Cela nous aide dans nos efforts visant à encourager la population du Nouveau-Brunswick à acheter plus de produits originaires de la province, en l'informant sur ce qui est produit localement, sur les périodes de disponibilité des différents produits et sur la manière de les utiliser.

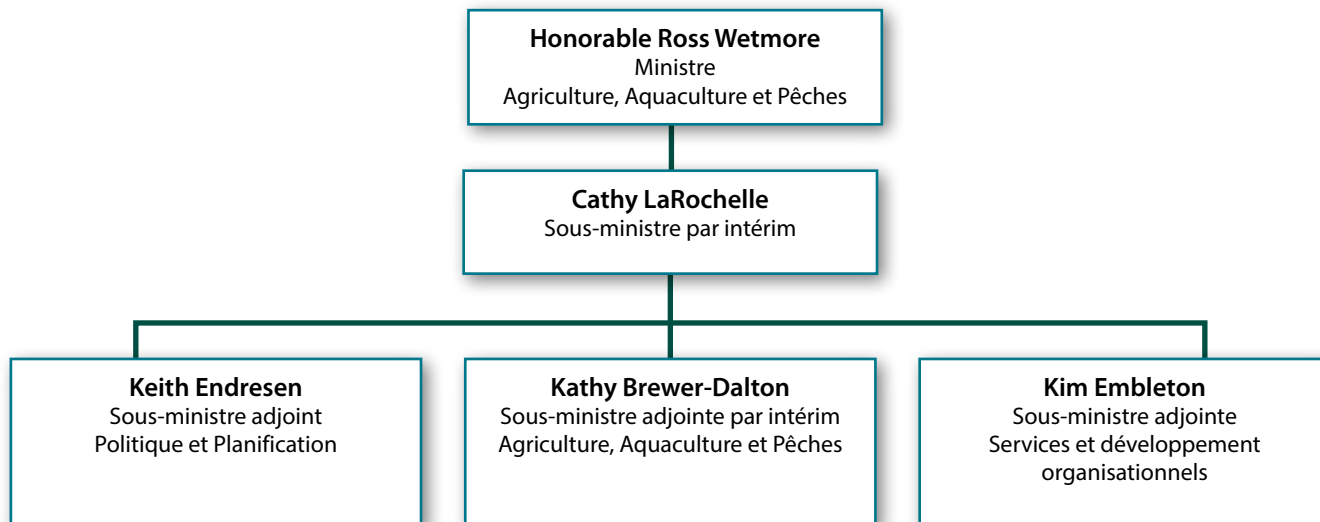
Quelles sont les initiatives ou quels sont les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Le Ministère a entrepris une tournée de promotion annuelle estivale et a été très présent dans les médias sociaux, notamment sur Facebook, Twitter et Instagram. En 2018-2019, le Ministère a également produit et distribué de nouveaux outils promotionnels, comme des fiches de recettes et un nouveau calendrier 2019 présentant des recettes à base d'ingrédients du Nouveau-Brunswick.

Survol des activités du Ministère

Le mandat du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches consiste à élaborer et à mettre en place une approche de développement global pour les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches et les secteurs à valeur ajoutée. Cette approche vise à améliorer la compétitivité économique et à assurer le développement durable de ces secteurs et des industries connexes.

Organigramme des échelons supérieurs



Survol des divisions et faits saillants

Le Ministère fournit des programmes et des services ciblés, ainsi qu'une orientation stratégique pour appuyer les possibilités de développement économique dans les secteurs durables de la production primaire et à valeur ajoutée de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

Veillez prendre note que le budget et les dépenses pour l'administration commune du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et du ministère du Développement de l'énergie et des ressources sont consignés dans le rapport annuel 2018-2019 de ce dernier. Cette administration commune concerne la Division des politiques et de la planification et la Division des services et du développement organisationnels.

Division de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches

La Division de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches comprend quatre directions : Agriculture; Pêches et aquaculture; Marketing et commerce et Croissance des entreprises.

La **Direction de l'agriculture** collabore avec les secteurs de l'agriculture et de l'élevage pour améliorer la rentabilité, la compétitivité et la durabilité en fournissant : des services de conseil technique; de la recherche et de la surveillance stratégiques et innovantes; des services de santé animale; et l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives et de programmes sectoriels stratégiques visant à soutenir le développement et la croissance économiques. La Direction de l'agriculture se compose de quatre directions propres au secteur : la Direction des services de santé animale, la Direction du développement des cultures, la Direction du développement du secteur du bétail et la Direction du développement des pommes de terre.

Faits saillants

- ♦ Le secteur des pommes au Nouveau-Brunswick poursuit son cycle de croissance en passant à des systèmes de vergers à plus forte densité et à des variétés de pommes plus rentables comme la Honeycrisp. La Direction a soutenu le secteur par les moyens suivants : l'élaboration d'un plan stratégique et le financement de sa mise en œuvre, le Programme de développement de l'industrie pomicole (pour permettre la création de vergers à forte densité afin d'augmenter le rendement par acre et de réduire les coûts d'exploitation), le Programme d'atténuation des dommages causés par la faune (non exclusivement réservé au secteur de la pomme) et un soutien technique et à la recherche.
- ♦ Grâce au soutien permanent de la Direction (services complémentaires et soutien technique), la pomme de terre représente toujours la culture économiquement la plus importante au Nouveau-Brunswick, avec des recettes monétaires agricoles en 2018 totalisant 176,2 millions de dollars, un chiffre considérablement plus élevé que la moyenne quinquennale de 148,7 millions de dollars. La superficie ensemencée a légèrement augmenté de 0,58 % pour atteindre 52 000 acres dans la province.
- ♦ En 2018, le Ministère a fourni un soutien financier de 215 000 \$ aux six pâturages communautaires du Nouveau-Brunswick, dans le but d'accroître le taux de chargement et la participation des producteurs. Le nombre total de bovins broutant dans les pâturages est passé à 2 437 (soit une augmentation de plus de 9 % par rapport à 2017). En 2018, l'industrie bovine du Nouveau-Brunswick a généré 38,4 millions de dollars de recettes monétaires agricoles.
- ♦ La Direction a aidé le secteur laitier par l'intermédiaire de différents programmes et par un soutien technique, y compris la promotion du recours à des coopératives de matériel agricole, à des conducteurs contractuels de machinerie et à une meilleure gestion financière, qui contribuent tous à l'amélioration des résultats nets du secteur.

- ◆ Les vétérinaires du Ministère, soutenus par le Laboratoire vétérinaire provincial grâce à des travaux de diagnostic, ont effectué 8 909 visites de fermes au cours de l'exercice 2018-2019 pour soutenir la santé et le développement de l'industrie de l'élevage.
- ◆ Le Laboratoire vétérinaire provincial et le Laboratoire des maladies animales exotiques ont effectué plus de 70 000 analyses à l'appui de leur rôle en matière de promotion et de protection de la santé animale, de santé publique, de responsabilité réglementaire, de bien-être animal et d'autres fonctions relatives à la surveillance et à la lutte contre les maladies au Nouveau-Brunswick.
- ◆ Pour la quatrième année consécutive, la Direction a mené et coordonné la distribution, par voie aérienne et à la main, de 516 960 appâts contenant un vaccin antirabique oral dans le sud-ouest et l'ouest du Nouveau-Brunswick. On n'a signalé aucun nouveau cas de rage au cours de l'exercice 2018-2019.
- ◆ La Direction a appuyé l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, de programmes et d'initiatives propres à l'industrie dans les secteurs de la pomme, de la canneberge, de l'érable, du raisin, des produits biologiques, des produits laitiers, du bœuf et du porc.
- ◆ La Direction de la santé du poisson a continué de surveiller les stocks d'aquaculture dans le cadre de la santé des poissons, des mollusques et des crustacés. En 2018-2019, plus de 6 500 saumons et 690 huîtres ont été prélevés et analysés à l'appui de ces deux secteurs vitaux de l'aquaculture. En outre, le Certificat de santé pour transfert, un cadre d'analyse de la santé du poisson pour les déplacements de poisson entre les quatre provinces de l'Atlantique, a été pleinement mis en œuvre.
- ◆ Un Comité technique de la santé des mollusques et des crustacés du Nouveau-Brunswick a été mis sur pied dans le cadre de la *Stratégie de développement de la conchyliculture du Nouveau-Brunswick 2017-2021*, afin de soutenir la santé et le développement de l'industrie des mollusques et crustacés.
- ◆ La Direction a embauché un responsable de projet pour travailler sur la promotion des partenariats interentreprises et sur les possibilités de développement économique des collectivités autochtones du Nouveau-Brunswick exerçant actuellement des activités dans les secteurs du poisson et des fruits de mer ou qui s'y intéressent.
- ◆ Fundy North Fishermen's Association a été désignée légalement, en vertu de la *Loi sur la représentation dans l'industrie de la pêche côtière*, comme représentant des titulaires de licences ou de permis dans la Région 4 nouvellement créée.

La **Direction des pêches et de l'aquaculture** offre des conseils de spécialistes et des services complémentaires pour promouvoir et favoriser la croissance et la capacité concurrentielle des secteurs des pêches et de l'aquaculture. La Direction offre des services et des programmes axés sur le maintien de pratiques durables qui offrent des produits de la mer sécuritaires et de grande qualité. La Direction des pêches et de l'aquaculture compte quatre directions sectorielles : la Direction des pêches commerciales, la Direction du développement de l'aquaculture, la Direction des sciences de l'aquaculture et de la santé du poisson, ainsi que l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- ◆ En collaboration avec la Table ronde du ministre sur les pêches, la Direction a mis au point la version finale du *Plan d'action du Cadre de renouveau pour les pêches 2018-2020*.

La **Direction du marketing et du commerce** fournit la prestation et la coordination stratégiques d'initiatives de marketing et de commerce. Cela comprend du soutien pour augmenter les ventes locales, intérieures et internationales des produits de la mer et des produits agroalimentaires du Nouveau-Brunswick. Parmi les principales initiatives, on trouve la mise en place de la *Stratégie sur les boissons et les aliments locaux du Nouveau-Brunswick 2016-2018*, ayant débouché sur différentes activités en matière de développement des marchés d'exportation des produits de la mer et des produits agroalimentaires et d'information commerciale, ainsi que sur d'autres activités connexes.

Faits saillants

- ◆ Plusieurs foires commerciales et promotions axées sur les produits du Nouveau-Brunswick ont été organisées au sein du marché. En 2018, les produits du Nouveau-Brunswick faisaient partie de 16 missions commerciales et événements promotionnels entrants et sortants. Des missions multisectorielles couronnées de succès ont également contribué à mieux faire connaître et à promouvoir les produits du Nouveau-Brunswick.
- ◆ Dans la foulée de multiples manifestations commerciales et de différentes activités de promotion sur les marchés, les exportations de homard ont augmenté de 6 %, soit 50 millions de dollars, pour atteindre 841 millions de dollars en 2018. Les exportations de saumon de l'Atlantique d'élevage se sont, quant à elles, accrues de 6 %, soit 24 millions de dollars, pour s'établir à 415 millions de dollars.
- ◆ L'objectif d'une plus grande diversification des marchés pour les produits du Nouveau-Brunswick a été atteint en 2018. Les exportations vers la Corée du Sud ont augmenté de 107 %, soit 11 millions de dollars, pour s'établir à 21 millions de dollars, en raison principalement de l'accroissement des exportations de homard, tandis que les ventes à Taïwan se sont accrues de 72 %, soit 6,6 millions de dollars, pour atteindre 16 millions de dollars, essentiellement du fait de l'augmentation des ventes de saumons.

La **Direction de la croissance des entreprises** s'occupe de l'orientation stratégique et de la coordination pour les initiatives de développement à l'appui des clients, dont les nouveaux arrivants. La Direction se charge également de favoriser la croissance des entreprises existantes qui cherchent à prendre de l'expansion, à se moderniser ou à se diversifier dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches. Les agents de croissance des entreprises assurent la liaison avec les programmes, y compris les services complémentaires, offerts par le Ministère ou divers partenaires.

Faits saillants

- ◆ La Direction a poursuivi la mise en œuvre du Système de gestion des relations avec les clients, un système favorisant un soutien basé sur les données pour plus de 2 900 clients des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

- ◆ En 2018, la Direction a facilité et géré le programme du Fonds des pêches de l'Atlantique en 2018, approuvant 28 projets visant à soutenir les secteurs du poisson et des fruits de mer du Nouveau-Brunswick. Les principales initiatives comprenaient un Programme de développement de la ferme d'huîtres au Nouveau-Brunswick d'une durée de trois (3) ans et un soutien technique et financier à l'Association des crabiers acadiens en vue de développer et d'affiner un projet de mise à l'essai d'équipements de pêche afin d'aider à atténuer leurs effets sur la baleine noire de l'Atlantique Nord.

Division des politiques et de la planification

La Division des politiques et de la planification offre du soutien au ministère du Développement de l'énergie et des ressources et au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. Elle est composée de la **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales**, de la **Direction des affaires réglementaires**, de la **Direction de l'excellence du rendement**, de la **Direction des affaires corporatives** et de la **Direction de l'analyse économique et de la politique d'expansion du commerce**.

La **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales** est responsable de l'élaboration de stratégies, de la planification stratégique et des relations fédérales-provinciales-territoriales.

Faits saillants

- ◆ La Direction a apporté un soutien continu à la conférence annuelle des ministres FPT de l'Agriculture et à la conférence du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture.
- ◆ La Direction, en collaboration avec d'autres secteurs du Ministère, ainsi qu'avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Santé Canada, a organisé un forum sur les aliments et les boissons au Nouveau-Brunswick en novembre 2018. La Direction a mené le processus de planification de ce forum dont l'objectif était de fournir aux partenaires et aux intervenants de l'industrie un aperçu des diverses initiatives fédérales et provinciales en matière de réglementation, de politique et d'autres initiatives sur les aliments.

- ◆ La Division a assuré la coordination des engagements pris par le Ministère relativement au rapport *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*.
- ◆ La Division a appuyé la participation et les travaux de la province au sein du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, du Conseil de la fédération et de la Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

La **Direction des affaires réglementaires** fournit leadership, coordination et soutien pour l'élaboration de projets de loi, pour des initiatives et des propositions de politiques et pour les activités législatives du ministre. La Direction gère également les demandes soumises en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* ainsi que les enjeux liés à la protection de la vie privée.

Faits saillants

- ◆ La Direction a répondu à douze demandes aux termes de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.
- ◆ La Direction, en collaboration avec la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales, a fourni un soutien administratif en matière de politiques au Comité de gestion des politiques du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et du ministère du Développement de l'énergie et des ressources et a appuyé d'autres processus visant à améliorer les communications externes.

La **Direction de l'excellence du rendement** soutient la mise en œuvre du système de gestion officielle du GNB et dirige les projets d'amélioration des processus à l'échelle du Ministère.

Faits saillants

- ◆ La Direction a travaillé avec les secteurs de programme pour mettre en œuvre quatre projets d'amélioration ceinture noire et ceinture verte Lean Six Sigma et a organisé deux séances de formation de recherche du gaspillage pour cinq employés. Ces travaux ont permis d'améliorer la prestation de services et d'économiser l'équivalent de plus de 160 000 \$ en temps et en argent.

- ◆ La Direction a également appuyé les secteurs de programme dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie du Ministère et dans la mise en œuvre des pratiques exemplaires de gestion de projet.

La **Direction des affaires corporatives** fournit un soutien aux politiques ministérielles (par exemple l'examen et l'analyse des contrats et des ententes), et effectue la liaison avec le Cabinet du procureur général sur les litiges, les lois et autres initiatives importantes.

La **Direction de l'analyse économique et de la politique d'expansion du commerce** est responsable des prévisions, de la surveillance, de la recherche et de l'analyse statistique de nature économique, et de l'établissement des rapports connexes.

Faits saillants

- ◆ La Direction a publié (en ligne), pour 2017, les rapports *Examen de secteur pour l'Agriculture, l'Aquaculture et les Pêches*, ainsi que les *Faits saillants des exportations de produits agroalimentaires et de produits de la mer du Nouveau-Brunswick*.
- ◆ La Direction a également fourni les dernières informations, des commentaires et des analyses sur les différents accords commerciaux.

Division des services et du développement organisationnels

La Division des services et du développement organisationnels offre une orientation et du soutien en matière de ressources humaines, de services financiers, d'information et de technologie et de gestion des installations, et coordonne l'aide financière aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches au moyen de divers programmes de financement. La Division est également responsable de la gestion des ressources sur les terres de la Couronne dans la province et de diverses fonctions liées à la location et à la délivrance de permis. La Division fournit par ailleurs des services au ministère du Développement de l'énergie et des ressources et au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

La Division comprend la **Direction des services financiers**, la **Direction des ressources humaines**, la **Direction des systèmes d'information et des services ministériels**, la **Direction des terres de la Couronne et de délivrance de baux et de permis** et la **Direction des programmes financiers destinés à l'industrie**.

La **Direction des services financiers** est responsable de la gestion des ressources financières du Ministère, y compris la gestion des dépenses et des recettes, ainsi que les services de budgétisation, de comptabilité et de rapports financiers.

Fait saillant

- ♦ La Direction a normalisé un processus de production de rapports mensuels afin de faciliter la production de rapports financiers sur les prévisions de dépenses et de recettes pour le ministère du Développement de l'énergie et des ressources et pour le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

La **Direction des services des ressources humaines** est chargée de fournir tous les services de gestion des ressources humaines, y compris le recrutement et le maintien en poste, la classification, les relations de travail, les politiques de ressources humaines, la mobilisation des employés, le développement organisationnel, la planification de la relève et l'administration de programmes tels que santé et sécurité. En 2018-2019, ces services ont été fournis par Service Nouveau-Brunswick au nom de la Division des services et du développement organisationnels.

Faits saillants

- ♦ En 2018-2019, la Direction a continué à offrir des services de gestion des ressources humaines efficaces et cohérents au ministère du Développement de l'énergie et des ressources et au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.
- ♦ La Direction a coordonné des formations régulières de gestionnaires et de superviseurs sur divers sujets liés aux ressources humaines, tels que la santé mentale, la santé et la sécurité au travail, la consommation de substances psychoactives et les milieux de travail respectueux.

La **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** fournit, à l'échelle de la province, des services pour le Ministère, notamment en matière de technologies de l'information, de gestion des documents, d'information géographique, de sécurité de l'information, de gestion des sites intranet et de gestion des installations.

Fait saillant

- ♦ La Direction a mené à bien un projet pilote d'exploitation d'aéronefs téléguidés à l'usage du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et du ministère du Développement de l'énergie et des ressources. Outre les gains d'efficacité qu'elle permet, cette technologie offrira un relevé plus précis des dommages causés par les tempêtes ou par les animaux sauvages, ce qui permettra une répartition plus transparente des fonds d'indemnisation des dommages.

La **Direction des terres de la Couronne et de la délivrance de baux et de permis** est responsable de la gestion des terres de la Couronne à l'échelle provinciale, ce qui comprend les terres côtières et les terres submergées. La Direction assume les responsabilités légales et gère les initiatives associées aux terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick, notamment l'ensemble des transactions foncières, à usage récréatif ou commercial, par exemple des achats, des ventes, des échanges ou des prises à bail. La Direction administre également le programme d'identification des terres agricoles.

Faits saillants

- ♦ Environ 52 % des terres agricoles évaluées du Nouveau-Brunswick sont enregistrées dans le cadre du Programme d'identification des terres agricoles, ce qui représente approximativement 165 000 ha, soit une augmentation de 5 000 ha par rapport à 2017-2018.
- ♦ Six nouveaux sites de conchyliculture, pour une superficie totale de 53,09 ha, ont été approuvés, portant le nombre total des sites à 480.

La **Direction des programmes financiers** destinés à l'industrie offre une aide financière aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches grâce à divers programmes de financement.

Fait saillant

- ♦ La Direction a lancé le Partenariat agricole canadien, un investissement quinquennal des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant à renforcer et à développer le secteur agricole.

Information financière

Ventilation des dépenses de l'exercice 2018-2019 (\$)

Programme ordinaire	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Agriculture, Aquaculture et Pêches	37 196 000	4 400	37 200 400	36 469 900	(730 500)
Total 2018-2019	37 196 000	4 400	37 200 400	36 469 900	(730 500)
Compte de capital	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Biens d'équipement	500 000	–	500 000	504 400	4 400
Infrastructure stratégique	500 000	–	500 000	411 200	(88 800)
Total 2018-2019	1 000 000	–	1 000 000	915 600	(84 400)
Prêts et avances	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	1 600 000	–	1 600 000	0	(1 600 000)
Programmes de prêts	9 500 000	–	9 500 000	1 344 200	(8 155 800)
Total 2018-2019	11 100 000	–	11 100 000	1 344 200	(9 755 800)

Ventilation des recettes de l'exercice 2018-2019 (\$)

Revenu	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Rendement du capital investi	900 000	–	900 000	410 600	(489 400)
Permis et licences	290 000	–	290 000	236 600	(53 400)
Ventes de biens et services	4 447 000	–	4 447 000	5 114 200	667 200
Divers	71 000	–	71 000	282 500	211 500
Subventions conditionnelles – Canada	4 630 000	–	4 630 000	3 541 400	(1 088 600)
Total 2018-2019	10 338 000	–	10 338 000	9 585 300	(752 700)
Prêts et avances	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Recouvrements	3 000 000	–	3 000 000	3 638 900	638 900
Total 2018-2019	3 000 000	–	3 000 000	3 638 900	638 900

Résumé des activités de dotation en personnel

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez, ci-dessous, un résumé des activités de dotation, pour l'exercice 2018-2019, du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 déc. chaque année		
Type d'employé	2018	2017
Permanent	194	187
Temporaire	26	35*
TOTAL	220	222*

* Remarque : Les chiffres de 2017 ont été reformulés pour corriger une erreur typographique dans le rapport annuel 2017-2018.

Le Ministère a annoncé dix concours, soit sept concours ouverts (publics) et trois concours fermés (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la fonction publique*, le Ministère a effectué les nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit les suivantes :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation; – un degré élevé de compétences techniques; – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	1
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	1
Programme de gestion du talent ministériel	Employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de transférer les employés entre les parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	5
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et aucune plainte n'a été soumise à l'ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° de projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des modifications
S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur :	Résumé des modifications
S.O.	S.O.	S.O.

Les lois relevant de la compétence du ministère en 2018-2019 peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=1>

<http://laws.gnb.ca/en/deplinks?subjectnumber=1>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a poursuivi l'élaboration de son plan d'action pour les langues officielles, qui comprend les quatre secteurs d'activité identifiés dans le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : Une valeur fondamentale*. Voici un résumé des mesures qui ont été prises au cours de l'exercice 2018-2019, dans chacun de ces quatre secteurs d'activités.

Axe 1

Assurer l'accès à un service d'égalité qualité, en français ou en anglais, partout dans la province.

- Des appels ont été effectués, aléatoirement, à des numéros de téléphone au Ministère qui sont utilisés par la population pour vérifier s'il y a offre active de services dans la langue officielle de choix des clients.
- Les profils linguistiques ont été mis à jour tout au long de l'année, pour assurer la capacité du Ministère à offrir des services dans les deux langues officielles partout dans la province.

Axe 2

Instaurer un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail.

- La communication et la correspondance avec les employés ont été effectuées dans la langue officielle de leur choix.
- Le Ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles pour les petites réunions. Pour toutes les grandes réunions, le Ministère a offert un service d'interprétation simultanée, des présentations bilingues ou des séances distinctes en anglais et en français.

Axe 3

Des politiques et programmes gouvernementaux, nouveaux ou modifiés, tiendront compte des réalités des communautés des deux langues officielles de la province.

- La correspondance et l'information ont été transmises aux citoyens dans la langue officielle de leur choix.
- Le rapport annuel du Ministère comporte un résumé des activités liées aux langues officielles.

Axe 4

S'assurer que tous les employés du ministère ont une bonne connaissance et une bonne compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations de la province en matière de langues officielles :

- La sous-ministre a rappelé à l'ensemble du personnel son obligation légale d'offrir des services dans la langue officielle de choix du client. On lui a également rappelé la Politique et les lignes directrices sur la langue de service ainsi que la trousse d'outils sur les langues officielles.
- Dans le cadre de l'évaluation du rendement annuelle, les employés devaient lire les politiques relatives aux langues officielles

Conclusion

Le Ministère comprend les obligations qui lui incombent aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes et il met tout en œuvre pour offrir des services de qualité à ses clients dans les deux langues officielles. De plus, le Ministère encourage et appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail et investit dans le perfectionnement des employés au moyen de la formation en langue seconde.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Section 1 – Englobe l'exercice en cours et l'année antérieure.

Nom et année du secteur de vérification avec lien vers le document en ligne	Recommandations
	Total
S.O.	S.O.

Recommandations adoptées	Mesures prises
S.O.	S.O.

Recommandations non adoptées	Considérations
S.O.	S.O.

Section 2 – Englobe les périodes de déclaration pour les années trois, quatre et cinq.

Nom et année du secteur de vérification avec lien vers le document en ligne	Recommandations	
	Total	Adopté
Associations des foires agricoles (2016) - Déterminer si le gouvernement exerce une surveillance adéquate sur les Associations agricoles du Nouveau-Brunswick. http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V1/Chap4f.pdf	4	4

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice 2018-2019.